

ZOOM sur le Pôle Qualité

Edito



Cette année fut mouvementée, mais pour des raisons qui nous étaient jusqu'à présent inconnues... Pour l'agriculture locale, la crise du Covid-19 fut l'occasion de renouer le lien avec les consommateurs par le développement des points de vente à la ferme. Les dernières études ont montré une large augmentation de la consommation de produits sous signe de qualité pendant cette période. L'agriculture biologique continue sa progression également côté production, la Haute Valeur Environnementale voit cette année une réelle envolée sur le département. Nous sommes certains que les signes de qualité et l'origine des produits sont deux facteurs clés de la réussite de nos agricultures sur le département. Plus que jamais, nous sommes et serons toujours à vos côtés pour vous accompagner !

Nathalie ESCOFFIER, élue référente du Pôle Qualité.

En bref...

Haute Valeur Environnementale

Nous vous accompagnons dans vos démarches de certification environnementale HVE de façon individuelle ou collective. A votre écoute, nous tâcherons de vous proposer la solution qui vous conviendra au mieux.

Votre contact : Emmanuèle DAVIN-GEIL : 06 30 51 43 86
e.geil@bouches-du-rhone.chambagri.fr

PAC : pensez à renvoyer vos justificatifs concernant l'agriculture biologique

Afin de justifier votre activité bio, pensez à renvoyer à la DDTM avant le 15 septembre 2020, vos attestations de production et votre certificat bio à jour (date de validité incluant le 15 mai 2020 et reflétant l'assolement PAC déclaré).

Chiffre clef

1 105

C'est le nombre d'agriculteurs du département ayant une activité bio sur l'annuaire de l'Agence Bio.
<https://annuaire.agencebio.org>

Dernière année pour le programme départemental d'aide aux investissements dans les exploitations agricoles pour le développement de l'Agriculture Biologique (AB)



En 2016, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a mis en place une aide aux investissements pour les exploitations en AB ou en conversion. Depuis, le Conseil Départemental a financé près de 200 projets pour un peu moins de 2 000 000 € de subventions attribuées. 2020 pourrait être la dernière année de mise en place de ce dispositif en fonction des possibilités du CD13 d'intervenir sur ce domaine (Loi NOTRe). Cette aide vise à améliorer la viabilité et la pérennité économique des exploitations en AB en soutenant les investissements répondant aux enjeux de :

- ▲ **La production**
 - La gestion des adventices, de la fertilisation, des maladies ou ravageurs ;
 - L'augmentation de la capacité de traction (exploitation 100 % bio).
- ▲ **La valorisation, transformation et commercialisation en circuits courts (100 % bio)**
 - l'aménagement de points de vente à la ferme ;
 - les équipements appropriés de conditionnement, de transformation et de transports des produits.
- ▲ **Eligibilité des demandeurs**

Les agriculteurs à titre principal ou secondaire sont éligibles à condition qu'ils aient au moins 30 % de la surface engagée en bio ou en conversion pour laquelle l'investissement est réalisé. Les demandeurs s'engagent à conserver le matériel pendant 5 ans et leur activité biologique pendant 3 ans.
- ▲ **Montants et taux de subvention**

Le montant de l'aide par exploitation est de 40 % du plafond d'investissements éligibles fixé à 50 000 € HT, soit 20 000 € d'aide maximum.
- ▲ **Calendrier de la demande**

Le dernier comité technique aura lieu début octobre 2020 pour vote de subvention en décembre 2020. Si vous envisagez des investissements, effectuez votre demande avant le 15 septembre 2020. Vous avez 4 ans pour réaliser l'investissement à compter de la date du vote de la subvention.

Votre contact : François MARTIN : 06 72 63 80 28
f.martin@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Focus

La Fédération des CETAS s'engage dans la Haute Valeur Environnementale



En s'engageant dans la certification environnementale, les agriculteurs de la Fédération des CETAS souhaitent améliorer la qualité de leurs produits et prendre en compte le profil environnemental de leurs exploitations. Ils souhaitent également qu'au niveau commercial, cette certification permette de répondre aux exigences de leurs clients. Une tendance commune à l'amélioration et à la prise en compte des besoins du consommateur qui répond au Projet Alimentaire Territorial. Afin de se donner les moyens de ses ambitions, la Fédération des CETAS a reçu le soutien de la Métropole et du Pays d'Arles lui permettant de détacher le conseiller du CETA du Pays d'Aubagne, Bernold POINAS, qui réalise le suivi individuel des exploitations s'engageant en HVE. La Chambre d'agriculture quant à elle intervient en appui technique et réglementaire auprès du conseiller et proposera à l'automne des formations HVE.

Votre contact :
Emmanuèle DAVIN-GEIL :
06 30 51 43 86 - e.geil@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Le GIEE : les Éco-vergers de la Basse Durance

Les Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental sont des collectifs d'agriculteurs qui souhaitent s'engager dans une démarche d'évolutions de leurs pratiques agro-écologiques, sociales et économiques. Reconnus par l'État et ouverts vers le reste de la profession, ces collectifs ont pour mission de partager leurs actions innovantes afin qu'elles profitent au plus grand nombre. Depuis 2018, 19 arboriculteurs de la SICA de Beauregard composent le GIEE « les Éco-vergers de la Basse Durance ». Ils ont pour volonté commune de développer des méthodes permettant de réduire l'utilisation d'intrants chimiques, de développer l'agriculture biologique tout en veillant à préserver et améliorer les axes économiques et sociaux de leurs exploitations. Ces deux dernières années ont donc permis au collectif de développer différents axes :

- ▲ **Environnemental**
 - Diminution des Indicateurs de Fréquence de Traitements (IFT) : mise en place de filets alt'Carpo, utilisation de nématodes, utilisation de matériel de désherbage mécanique, développement de l'agriculture biologique... ;
 - Pilotage optimal de l'irrigation et de la fertilité des sols.
 - ▲ **Économique**
 - Accès à des marchés commerciaux plus rémunérateurs comme l'Agriculture Biologique.
 - ▲ **Social**
 - Conditions sanitaires par la réduction de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques ;
 - Réponse aux attentes sociétales et amélioration de l'image des agriculteurs ;
 - Développer du lien social à l'intérieur du groupe et privilégier le partage des connaissances.
- En 2020, le collectif a répondu à l'appel à projet de la DRAAF afin de renouveler l'animation réalisée par la SICA de Beauregard, le GRCETA Basse Durance, la station expérimentale de la Pugère et la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône. Cette seconde période d'animation sera l'occasion de conforter les premiers résultats obtenus afin d'en réaliser une communication ouverte à tous les agriculteurs mais également de mettre en œuvre d'autres outils issus notamment d'autres GIEE.



Votre contact : Emmanuèle DAVIN-GEIL : 06 30 51 43 86
e.geil@bouches-du-rhone.chambagri.fr

La Chambre d'agriculture & vous

Vos prochaines formations

▲ **Formation Reconnaissance des ravageurs et auxiliaires des cultures**
Suite à la formation « Développer des aménagements pour nos amis les auxiliaires », une deuxième journée de formation sur le terrain est prévue avec Johanna VILLENAVE-CHASSET, le 25 septembre 2020. Les objectifs de la formation sont de : maîtriser les techniques de piégeage des insectes, savoir reconnaître et identifier les différents ravageurs et auxiliaires utiles à ses productions.

Votre contact : François MARTIN : 06 72 63 80 28
f.martin@bouches-du-rhone.chambagri.fr

▲ **Formation Haute Valeur Environnementale (HVE)**
Vous souhaitez connaître les exigences du cahier des charges HVE et l'application de ce dernier sur vos exploitations : nous vous proposons une formation HVE niveau 1 et 3. N'hésitez pas à nous faire connaître votre intérêt afin que l'on puisse vous proposer des dates de formation.

Votre contact : Emmanuèle DAVIN-GEIL : 06 30 51 43 86
e.geil@bouches-du-rhone.chambagri.fr

▲ **Formation Certiphyto**

Le certificat phytosanitaire ou certiphyto est obligatoire pour tous les professionnels utilisant des produits phytopharma-

ceutiques. La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône vous propose des formations certiphyto initiales ou renouvellement. Pour connaître les dates de formation, n'hésitez pas à nous contacter.

Votre contact : Emmanuèle DAVIN-GEIL : 06 30 51 43 86
e.geil@bouches-du-rhone.chambagri.fr

▲ **Découvrez l'ensemble de nos formations sur**
www.chambre-agriculture13/vous-etes-agriculteur/vous-former



Retrouvez la page facebook de la Chambre d'agriculture sur www.facebook.com/agri13

Chambre d'agriculture 13. 22, rue Henri Pontier 13626 Aix-en-Provence cedex 01
Ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 (vendredi 16h30).
www.chambre-agriculture13.fr



La certification vous assure la qualité de notre service.

La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multisites porté par l'APCA.